

J'appartiens à trois comités. Aucun ne s'est encore réuni. Cette session, j'en ai peur, se comportera comme ses devancières. Les comités ne tiendront pas de séances avant Pâques. Si le Gouvernement pouvait diriger le travail d'une façon pratique et obliger les comités à commencer leurs travaux dès l'ouverture de la session, il serait peut-être possible d'éviter que deux comités siègent en même temps comme cela s'est fait de tout temps.

Pour ce qui est du personnel des comités, je doute fort que le fait de le diminuer puisse faire beaucoup de différence. Et si la présente résolution est adoptée, je ne crois pas que la situation soit sensiblement améliorée. Le Gouvernement pourrait cependant faire quelque chose pour activer le travail des comités. L'autre jour, j'ai demandé au premier ministre si les comités se réuniraient avant les vacances de Pâques? Et mon très honorable ami a répondu que, pour lui, c'est là une affaire à régler par les membres des comités intéressés. De plus a-t-il ajouté, si je crois qu'un comité dont je fais partie devrait commencer ses travaux sans délai, c'est à moi de discuter la question avec le whip,—il s'agit du whip ministériel, je le présume,—afin de prendre des mesures pour que le comité se réunisse et se mette au travail. Or, je ne suis pas le surveillant du whip ministériel et je ne suis pas en mesure de dicter en aucune façon au Gouvernement ou aux présidents des comités le jour et l'heure où ils devront se mettre à l'œuvre. Si je tentais des démarches de cette nature auprès de n'importe quel président de comité, il me répondrait séance tenante de me mêler de mes affaires. A mon titre de membre de cette Chambre, toutefois, le devoir m'incombe d'exposer ma manière de voir sur cette question et je demande l'adoption de mesures afin que les comités n'attendent pas le milieu de la session pour se mettre à l'œuvre.

M. BROWN: Nous avons tous le désir, j'en suis convaincu, de faciliter l'expédition des affaires; cependant, depuis que j'occupe un siège ici, j'ai souvent éprouvé les sentiments manifestés par l'honorable député de New-Westminster (M. McQuarrie), que les comités tardent trop à commencer leurs travaux. Certaines des affaires, renvoyées à des comités parlementaires, pourraient leur être soumises tout aussi bien au commencement de la session. D'autre part, certaines questions ne peuvent faire le sujet des délibérations des comités tant que nous n'avons pas dépassé les premières étapes de la session. Cependant, je n'ai pas l'intention de discuter la question au long pour l'instant. On a déjà donné à entendre qu'il existe peut-être une

[M. McQuarrie.]

meilleure méthode de régler la question que de la mettre aux voix. Au début de la présente session, le Gouvernement a promis,—et avec raison à mon sens,—de nommer un comité spécial afin d'examiner s'il y a lieu de reviser le règlement parlementaire. Or, si je ne me trompe, ce comité a été choisi. Il s'agit, cela va de soi, de reviser la procédure en vogue tant à la Chambre des communes que dans les comités. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Battle-River (M. Spencer), l'amendement qui suit à la résolution en discussion:

Que tous les mots après le mot "avis" dans la 2e ligne soient retranchés et remplacés par les suivants:

Que la question de réduire le personnel des comités permanents afin d'obtenir une plus grande assiduité et d'assurer plus d'efficacité soit renvoyée au comité déjà nommé pour prendre en considération, l'opportunité de reviser le règlement de la Chambre, et que ledit comité soit requis de faire rapport sur ce sujet durant la présente session.

L'hon. M. GRAHAM: Afin de rendre la motion de l'honorable député plus conforme à la résolution nommant le comité, puis-je suggérer à mon honorable ami de la modifier ainsi qu'il suit: "un comité spécial nommé pour prendre en considération, de concert avec monsieur l'Orateur."

M. BROWN: Certainement; je propose que mon amendement soit modifié en conséquence, monsieur l'Orateur.

M. GOOD: Avant que l'amendement soit mis aux voix, monsieur l'Orateur, je désire faire observer que la proposition me va absolument et que c'est là la procédure régulière à suivre, dans les circonstances.

Je tiens également à signaler que l'honorable député de Toronto-Nord (M. Church) a quatre résolutions inscrites à son nom au Feuilleton tandis qu'une autre proposition de mon honorable ami a déjà été discutée. Si l'honorable député désire se débarrasser des jours réservés à l'initiative parlementaire, il est en mesure d'y contribuer autant que n'importe qui ici.

Pour ce qui est des remarques de l'honorable député de New-Westminster (M. McQuarrie), je doute fort que la convocation plus hâtive des comités fût de nature à résoudre la difficulté que j'ai exposée tout à l'heure. Du moment que deux ou trois comités se réunissent le même jour et à la même heure pour ainsi dire, il est absolument nécessaire que le personnel soit différent. Ce problème s'est déjà présenté par le passé et je prétends que nous devrions tenter de lui donner une solution.

Quoique je partage absolument l'avis de l'honorable député quant à la nécessité d'obliger les comités à se réunir aussitôt que possible après l'ouverture de la session, je lui